

## **Les inégalités scolaires au cœur du Pacte d'excellence : de l'intention à la réalité de la gratuité**

A l'annonce du Pacte d'excellence, on pouvait craindre que des notions comme celles de la compétitivité, de l'adaptabilité avec le monde de l'emploi ou de la performance viennent monopoliser les débats aux dépens de la question des inégalités scolaires.

Or, les documents produits par les groupes de travail mis en place dans la première phase du Pacte au printemps 2015 abordent très largement la question de l'inégalité scolaire liée aux inégalités socio-économiques, des effets contre-productifs de la compétition scolaire ainsi que des problèmes liés à la non-gratuité de l'école.

L'avis du Groupe central publié le 1er juillet met clairement l'accent sur la lutte contre les inégalités scolaires en suggérant, parmi d'autres outils de lutte, celui d'assurer progressivement la gratuité réelle de l'école. Dans les prospectives proposées, on peut ainsi lire que «de manière à dépasser le stade du vœu pieu, une stratégie structurelle d'atteinte de la gratuité totale devrait être définie, assortie d'un échéancier précis<sup>1</sup>.»

De quoi se réjouir donc, et espérer que le Gouvernement qui se réunira ce mercredi 25 août retienne ce point comme prioritaire pour les futurs travaux du Pacte qui débiteront à la rentrée.

Si la non-gratuité scolaire n'est évidemment pas la cause unique à laquelle s'attaquer pour combattre les inégalités dans l'enseignement, des nombreux témoignages de parents confirment qu'elle demeure un problème majeur.

Outre la difficulté très concrète d'assumer les frais scolaires, la non-gratuité empêche la construction d'une relation triangulaire positive entre le personnel de l'école, les parents et les enfants, avec des conséquences parfois désastreuses sur le parcours scolaire de l'élève. La sollicitation financière des parents accentue, dans la vie quotidienne de l'école, les différenciations entre enfants et entre parents : coût des collations, de la piscine, des sorties, des classes de dépaysement, participation à la fête de l'école... Avec des conséquences en termes de stigmatisation et de stratification sociale qui génèrent un impact sur la disqualification, voire l'auto-disqualification des enfants et de leurs parents qui évitent dès lors le contact avec l'école.

Pourtant, notre Constitution garantit un accès à l'enseignement gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. De fait, de nombreux frais exigibles légalement (garderie, piscine, repas, excursions, internat...) ou illégalement (journaux de classe et photocopies en primaire, activités extra-scolaires obligatoires...) rendent l'école inabordable pour certaines familles. A cela s'ajoute le renforcement des différences entre écoles, très justement souligné dans les travaux du Pacte d'excellence : il y aurait d'une part des écoles bon marché, voire réellement gratuites, et d'autre part des écoles chères, voire très chères. Les parents font alors leur « marché » en fonction des moyens financiers dont ils disposent et renforcent ainsi la ségrégation entre écoles pour « pauvres » et écoles pour « riches ».

On ne peut plus aujourd'hui tergiverser parce que tout le monde s'accorde à dire que la formation est essentielle pour l'épanouissement des individus, pour le développement socio-économique, pour la prise d'initiative et l'inventivité, pour la dynamique démocratique ; étant donné que la gratuité

---

<sup>1</sup> « Synthèse des travaux de la première phase du Pacte, Avis du Groupe central », 1er juillet 2015, page 46.

scolaire est prévue constitutionnellement ; que 4 enfants sur 10 vivent dans une famille en situation de pauvreté à Bruxelles et 1 sur 4 en Wallonie.

Les initiatives louables mises en place de façon volontaire par certains enseignants, des écoles ou des associations de parents, ne suffisent pas. De même, les évolutions législatives positives (l'annonce des frais scolaires et la facturation, les quotas de participation aux voyages scolaires) ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Selon nous, sans un engagement politique structurel fort, cet échec du système scolaire perdurera.

A la veille des rentrées parlementaire et scolaire comme de la reprise du travail sur ce Pacte, nous demandons que la question de la réduction des inégalités soit au cœur du débat : l'inclusion scolaire, la lutte contre la relégation, et la promotion d'une école émancipatrice pour tous les enfants. L'autorité publique doit résolument s'engager dans la construction d'un plan stratégique avec en ligne de mire la gratuité au sein d'un enseignement de qualité.

Nous serons aux côtés des personnes et des associations concernées par les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et impliqués dans toutes les initiatives constructives qui seront mises en œuvre.

Les signataires

Christine Mahy – Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Nicolas De Kuysche – Directeur du Forum bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, Bernard De Vos - Délégué général aux droits de l'enfant, Joëlle Lacroix – Secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, Delphine Chabbert – Secrétaire politique de la Ligue des Familles, Henri Bartholomeeusen - Président du Centre d'Action Laïque, Séverine Acerbis - Directrice de Badje ASBL, Frédéric Ligot – Secrétaire politique du Mouvement Ouvrier Chrétien, Pierre Verbeeren – Directeur général de Médecins du Monde, Frédérique Van Houcke – Directrice de la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant, Laurence Denis – Maître assistante en pédagogie à la Haute Ecole Schuman, Chantal Massaer - Directrice d'Infor Jeunes Laeken, Marc Jacquemain – Professeur de sociologie à l'Université de Liège, Myriam Saduis – metteur en scène, Jean Blairon – Directeur de l'ASBL RTA, Idesbald Nicaise – Professeur KU Leuven, Simon Niset – coordinateur du réseau Solidarité, Véronique Martin - Coordinatrice à la Fédération des Travailleurs de Rue, Jacques Liesenborghs, Patricia Valepin – Directrice de l'AMO Mille Lieux de Vie, Anne Collet, Carla Nagels – Professeur de criminologie à l'Université Libre de Bruxelles, Semra Umay – Directrice de l'ASBL C-page, Ariane Baye – Professeur à l'Université de Liège, Christine Longrée - Coordinatrice de l'ASBL Dominos La Fontaine, Myriam Sommer – Membre du Comité de gestion du Fonds Houtman, Noëlle De Smet – Membre active de Changements pour l'Égalité, Benoît Van Keirsbilck – Président de Défense des Enfants International Belgique, Henri Wittorski, Christelle Trifaux – Directrice du Service Droits des Jeunes de Bruxelles, Madeleine Guyot – Directrice de l'AMO Samarcande, Khaled Bouttafala – Directeur de l'AMO AtMOsphères, Hugues Delforge – Maître assistant à la Haute Ecole Paul Henri Spaak, Xavier Dumay – Professeur en science de l'éducation à l'université Catholique de Louvain, Laurent Nisen – Panel démographique familiale Université de Liège, Stéphanie Demoulin – Coordinatrice de la Fédération francophone des Ecoles de Devoirs, Logan Verhoeven – Président du Comité des Elèves francophones, Pascale De Coster – Fondatrice de l'Asbl TDA/H Belgique, Patoux Macaux – pour le Compagnie du Campus Asbl, Frédérique Mawet – Secrétaire général de

Changements pour l'Égalité, Edwin de Boeve – Directeur de Dynamo International, Baptiste De Reymaeker – Coordinateur de Culture et Démocratie, Eric Mangez – Sociologue à l'Université Catholique de Louvain, Christine Steinbach – Présidente communautaire des Equipes Populaires